

imposer le silence à un chacun, & prévenir dans la suite de pareils éclats, jusqu'à ce que S. M. ait prononcé.

En conséquence d'une Ordonnance du Roi du 27 Mars, le Régiment des Gardes Lorraines n'aura plus ce titre, mais celui de la Province, sous la dénomination de *Régiment de Lorraine*, & il conservera le même rang qu'il tient actuellement dans l'Infanterie.

Une Déclaration du 15 Avril défend à ceux qui font profession de la Religion prétendue Réformée d'aliéner leurs biens sans une permission de Sa Maj.

Une autre du 16 Mai concerne les poids & les mesures; & porte en substance ce qui suit.
« LOUIS &c. Il nous a paru que ce seroit pour-
« voir, du moins en partie à la sûreté & à la
« facilité des opérations du Commerce, & di-
« minuer considérablement les inconvéniens
« que la diversité des mesures lui occasionne,
« que de lui présenter un Tarif exécuté avec
« une précision, dans lequel il pût trouver les
« rapports & les propositions de tous les poids
« & mesures d'usage dans les différentes Villes
« & Lieux de notre Royaume avec les poids &
« mesures matrices dont on auroit fait choix &
« desquels le dépôt authentique seroit fait de
« l'autorité de nos Cours & Conseils supé-
« rieurs. Comme l'once & la livre poids de
« marc, la toise de six pieds de Roi & l'aune
« mesure de Paris sont adoptées dans beaucoup
« d'endroits, connues généralement par tout,
« nous avons pensé qu'elles devoient être pré-
« férées pour être la base du Tarif de proportion
« que nous nous proposons de faire exécuter
« &c. » En conséquence Sa M. ordonne qu'on
envoye